



16ème législature

Question N° : 11690	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Mer		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique >aquaculture et pêche professionnelle	Tête d'analyse >Aquaculture française : grande victime de la concurrence internationale déloyale	Analyse > Aquaculture française : grande victime de la concurrence internationale déloyale.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Date de changement d'attribution : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz alerte M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer, sur le manque de soutien alloué aux aquaculteurs français confrontés à la concurrence internationale déloyale et agressive imposée notamment par la Chine. D'une part, les coûts de production chinois sont moins élevés que les français, qui sont particulièrement impactés par l'explosion du prix de l'énergie et des matières premières. D'autre part, la distorsion de la concurrence est aggravée par l'instauration d'une puissante politique chinoise de subventions. Ainsi favorisée, l'industrie très compétitive du caviar chinois détient plus de 40 % de parts de marché en France. En parallèle, la Chine a instauré un fort protectionnisme qui empêche la filière d'excellence du caviar français d'exporter vers la Chine. Face à ce constat alarmant et alors que 66 % des besoins nationaux en ressources halieutiques sont importés, Mme la députée interroge M. le secrétaire d'État quant aux mesures que celui-ci entend mettre en œuvre afin de protéger les producteurs nationaux. Elle lui demande également s'il envisage une renégociation des accords bilatéraux avec la Chine de manière à opérer un rééquilibrage juste du marché, salvateur pour la filière.